

Education prioritaire :

Rapport « Mission territoire et réussite »

Azéma-Mathiot

Mardi 5 novembre, Jean-Michel Blanquer a présenté le rapport Azéma-Mathiot qui se situe dans la suite des rapports de la cour des comptes, de France Stratégie et sénatorial Lafon Roux. Ce rapport propose une réforme qui vise à « conforter l'éducation prioritaire et à revoir la politique territoriale ». Décliné en cinq axes et 25 mesures, il propose de sortir « d'une logique binaire de l'éducation prioritaire pour passer à une logique différenciée, progressive et actualisable au regard de la diversité territoriale et sociale ». Le rapport affiche une volonté de maintenir et conforter l'éducation prioritaire, mais les mesures envisagées représenteraient un danger pour le cadre national, un renforcement de la politique de la ville et une nouvelle étape vers la territorialisation de l'École.

I - Les principales mesures :

A- Les REP+ :

- Maintien des 350 REP+ avec la possibilité de quelques ajustements.
- Reconduction de la carte REP+ à l'identique jusqu'en 2022. Au-delà de 2022, une cartographie à partir de celle des quartiers politique de la ville (QPV).
- 3ème tranche de la prime REP+ serait liée à « l'investissement et l'engagement des équipes », liée « à l'élaboration d'un projet de formation continue alimenté par une démarche de recherche-action centrée sur la difficulté scolaire et la participation aux modules de formation induits hors temps scolaire ».
- Gestion des REP+ par le ministère, mais objectif de « pleine intégration de la politique d'EP dans la politique de la ville ».
- Étude d'impact sur l'intégration progressive de tous les personnels (AED, AESH...) dans un processus de revalorisation.
- Renforcement de la formation et de l'accompagnement (formation des personnels de direction et de vie scolaire au « partenariat avec les collectivités territoriales »).

B - Les REP et autres territoires : moduler les moyens

- Délabellisation des REP : ils seraient remplacés par « une politique de priorisation académique » sous l'autorité du recteur qui concernerait les écoles et établissements rencontrant des difficultés d'exercice (REP actuels, écoles et collèges en difficulté de l'espace rural), les réseaux en situation transitoire (ex-réseau concerné par une politique de mixité) et en situation d'éloignement (Indice d'éloignement construit par la Depp).
- Intégration des politiques de « priorisation académique » dans les politiques interministérielles d'aménagement du territoire.
- Renforcement des politiques éducatives territoriales : une concertation accrue avec les maires et conseils départementaux et régionaux est mise en perspective (y compris pour la carte scolaire).
- Fin des primes REP qui seraient remplacées progressivement par une prime d'installation pour les établissements non attractifs à occuper sur une durée minimale.
- De nouvelles prérogatives académiques : priorisation en termes de mobilité intra-académique, bonification de carrière, bonification indemnitaires, classement des établissements, possibilités d'expérimentations organisationnelles.
- Extension de la mesure des dédoublements des classes pour l'ensemble des écoles rencontrant des difficultés sociales en QPV.
- Prévoir un appui aux écoles des petites villes et bourgs en difficulté sociales et scolaires.
- Développer une politique d'association de l'enseignement privé sous contrat aux politiques de mixité et de cohésion territoriales.
- Valorisation et professionnalisation au moyen de nouvelles certifications (Allophone, multi-âges).

Des premières mesures pourraient rentrer en application dès la rentrée 2020 et une réforme est prévue pour 2021.

II - Les commentaires du SNUipp-FSU

Si Jean-Michel Blanquer retient tout ou partie de ces pistes, c'est la disparition d'une politique nationale d'Education Prioritaire sans en avoir réalisé au préalable un véritable bilan, avec l'ensemble des acteurs concernés. Un bilan qui était pourtant inscrit dans la circulaire de 2014 de la refondation de l'EP.

Ce rapport fait fi du travail pédagogique et éducatif engagé par les équipes enseignantes dans le cadre des réseaux.

L'argument de la prise en compte des territoires ruraux en difficultés sociales et scolaires, de l'éloignement et des écoles orphelines est utilisé pour délabelliser les REP et supprimer les indemnités des enseignants. On déshabille Paul pour habiller Pierre et encore...

Au final, c'est la mise en place d'une concurrence inacceptable entre les territoires ruraux et urbains. L'objectif initial de relever le défi de la lutte contre l'échec scolaire est dévoyé au profit d'une prise en compte de la diversité des territoires ; c'est un changement fondamental de paradigme !

« Une politique de priorisation académique » aura pour conséquence de générer de l'insécurité, de l'instabilité permanente pour les équipes enseignantes. L'attribution locale de moyens dépend beaucoup des rapports de force politiques locaux, il y a un véritable risque de dévoiement des fonds de l'EP. C'est aussi une nouvelle étape vers une territorialisation de l'École où la définition d'une politique de l'éducation prioritaire par des critères nationaux garant de l'équité serait abandonnée pour privilégier de « nouvelles formes de co-construction Etat-collectivités » et coller au dispositif de politique de la ville (QPV). Cette évolution à la fois vers l'interministériel et vers une intervention accrue des collectivités territoriales se retrouve, sous des formes différentes, aussi bien en REP+ (cités éducatives) que pour le reste du territoire. Ainsi la mesure 23 vise l'élaboration d'un vadémécum « Ecole, Collège et Lycée du XXIème siècle » pour renforcer la cohérence des politiques éducatives territoriales.

Quant à la 3ème tranche de la prime REP+, il s'agit bien d'une prime au mérite qui va générer concurrence, conflit et iniquité. C'est inadmissible.

Comment rendre attractif et assurer la stabilité des équipes en REP quand la reconnaissance indemnitaire mensuelle disparaît au profit d'une prime d'installation soumise à une durée minimale d'occupation des postes ?

Comment justifier aux personnels des écoles de REP, qui pour beaucoup ont des conditions similaires d'enseignement aux écoles de REP+, qu'ils ne sont plus prioritaires ?

Ce rapport va impacter lourdement l'EP, les élèves et les enseignants qui vont se voir, pour nombre d'entre eux, mis sur le bord du chemin.

La possibilité de nouvelle certification professionnelle (allophone, multi-âge) va développer le profilage des postes. C'est l'ensemble des personnels au cours de leur formation tout au long de leur carrière qui doivent pouvoir bénéficier de formation spécifique.

Le SNUipp-FSU porte une toute autre vision de l'EP, avec une labellisation unique comprenant les REP et REP+ et les écoles orphelines et une vraie ambition pour la réussite de tous les élèves.

Si les augmentations salariales sont nécessaires au regard du salaire moyen des enseignants par rapport à la moyenne des pays comparables de l'OCDE, ce n'est pas suffisant pour attirer et retenir les enseignants en EP. Il faut abaisser les effectifs dans toutes les classes, retrouver des RASED complets, une formation en lien avec les demandes du terrain, une formation initiale qui rende explicite les apprentissages aux élèves en difficulté, un suivi et un accompagnement des jeunes collègues.

Ce rapport ignore la problématique de la médecine scolaire, de la santé des élèves qui pourtant ont un impact sur la réussite scolaire.

La politique d'EP ne peut se résumer à la mise en place des cités éducatives et des dédoublements des classes dans un contexte de fortes prescriptions et injonctions pédagogiques (cf. vadémécum 100% de réussite des classes dédoublées).

Les mesures préconisées dans ce rapport marquent la casse de l'Education Prioritaire.